



DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT GENIEZ O MERLE 23/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 septembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ O MERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

**PRESENTS** : LIONEL JEAN - MARIE FRANCE JURBERT - SARAH CHAUZEIX - MAXIME BOYER - CHRISTINE AIGUEPERSE - NATHALIE GUBERT - ANDRE VONTRAT.

A l'unanimité, NATHALIE GUBERT est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

***La séance a débuté par la visite des conseillers départementaux du canton d'Argentan, Monsieur Sébastien DUCHAMP et Madame Sonia TROYA.***

**Plusieurs sujets ont été abordés en leur présence :**

- DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) qui est en baisse pour la commune
- DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) qui est en baisse pour la commune
- Prochaine contractualisation avec le conseil départemental : celle-ci sera finalisée au printemps 2023 pour une période de 3 ans. Cette contractualisation entre le département et la commune permet d'identifier et d'inscrire les projets d'investissement à venir.
- Hausse des aides du département pour les bâtiments, notamment pour pallier les augmentations du coût des énergies et favoriser les investissements. (pour 2022, 50% de la hausse des travaux sur le HT pris en charge par le département).
- Voirie : priorisation des enrobés (200 000€ euros sur 2 ans pour 2,5 kms de voirie avec une baisse de 15% des projets du fait de la hausse des coûts).  
En 2023, la sécurisation du village de Laval sera priorisée.
- Tableau des voiries : 11,4 kms sont déclarés en Préfecture mais une réalité la commune en à plus de 20 kms.
- Etude du schéma directeur de l'assainissement à réaliser : la dernière étude date de 2004. Il est nécessaire de rendre une copie mise à jour et claire en 2026 pour permettre le transfert de la compétence à la communauté de communes.

A noter également, la présence d'un assainissement collectif déclaré à l'agence de l'eau au village de Rouzeyrol, pour lequel à ce jour il n'y a pas de budget spécifique donc pas de

redevance. Il est donc obligatoire de poser les choses au travers d'une mise aux normes indispensable pour 9 branchements.

Un devis sera demandé au CPIE de la Corrèze et dès 2023 l'étude devrait être lancée.

- Etude défense incendie : Corrèze Ingénierie propose pour un montant de 23 000€ HT une étude. Cette étude préalable est conseillée pour permettre la validation du schéma défense incendie par le SDIS. Cette étude serait subventionnée à 25% par la DETR et à 25% par le conseil départemental (plafonnée à 3500€).

- Point sur les chemins de randonnées et notamment sur le chemin des Eaux Vives. Plusieurs plaintes sont arrivées en mairie car le chemin Rural de Vaur Lacoste est fermé par une riveraine. Monsieur le Maire explique que c'est un délit d'entrave à la libre circulation. Un mail a été envoyé à la riveraine pour la prévenir. Aucune réponse de sa part n'a été faite à ce jour.

- Coûts des énergies : coupure des éclairages publics à minuit jusqu'à 6 heures (heures d'été). Une réflexion est lancée sur les horaires d'été et d'hiver ou l'application d'un horaire fixe.

- Isolation et aménagement du bâtiment de la mairie : Corrèze Ingénierie a rendu une étude, 50 000€ seraient nécessaires sur 3 ans.

- Mutualisation avec la commune de St Julien aux Bois pour le fauchage.

- Interconnexion de l'eau avec le Syndicat des Eaux du Puy du Bassin.

- Achat d'une balayeuse à prévoir.

**Départ des conseillers départementaux du canton d'Argentat, Monsieur Sébastien DUCHAMP et Madame Sonia TROYA, le Conseil municipal se poursuit :**

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 27/06/2022.**  
Approuvé à l'unanimité.

- **Point sur la trésorerie de la commune**  
Au 23/09/2022 : elle s'élève à 270 785 euros.

- **Dossier Abonné Eau - sommes dues à la trésorerie**

Un abonné rencontre des difficultés pour payer les factures d'eau. Monsieur le Maire l'a rencontré et il est proposé au Conseil Municipal la mise en place de compteurs séparés avec effet rétroactifs sur 2 ans et nouvelles factures à émettre.  
Approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations rajoutées à l'ordre du jour :**

**. Demande de subvention pour un voyage scolaire**

L'établissement scolaire dans lequel est scolarisé un enfant de la commune organise un voyage scolaire. La mairie a été sollicitée pour une demande de subvention. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50€.  
Approuvé à la majorité, une abstention.



### **. Vente des concessions du cimetière communal**

La dernière délibération date de 1978 avec un tarif à 80 francs/m<sup>2</sup> soit l'équivalent de 12,20€/m<sup>2</sup>. Il est proposé de réactualiser ce tarif à 50€/m<sup>2</sup> pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution du coût de la vie à compter du 01/11/2022.

Approuvé à l'unanimité.

### **-FPIC2022**

Son montant pour la Commune s'élève à 5988€, le solde est pris en charge par la CC XV 'D'. Il s'agit d'une aide aux communes pauvres.

### **- Passage à la nomenclature comptable M57 abrégée ou développée**

Le Maire informe que la commune a la possibilité de passer en mode abrégé, c'est-à-dire synthétisée en ce qui concerne la présentation du budget communal.

Approuvé à l'unanimité.

### **- Adhésion au service de médecine préventive**

Le Maire précise qu'il s'agit d'une participation de la commune aux visites médicales des agents communaux.

Approuvé à l'unanimité.

### **- Modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne**

Des achats groupés pourraient être réalisés dans le cadre des marchés publics. Ces achats groupés pourraient être portés par la communauté de communes ou par des communes volontaires.

Une modification préalable de ses statuts est nécessaire.

Approuvé à l'unanimité.

### **- Questions diverses**

- Une information sur l'application mobile "la Corrèze dans ma poche" sera diffusée sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal.
- Désignation d'un référent urbanisme et PLUIH : le Maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe et en cas d'empêchement, Sarah CHAUZEIX.
- Remerciements des structures suivantes pour les subventions perçues : Xaintrie Rigolos, Protection Civile, SP19, ADAPC, ligue contre le cancer
- Les intempéries courant septembre : Une grande partie de nos chemins ont été endommagés et les évacuations des eaux pluviales sont insuffisantes dans plusieurs hameaux : Nalou, Chaumeil et Lacombe.
- RNR : une visite de la RNR de Gramat est prévue le 14 octobre 2022.
- Préparation de l'arbre de Noël : cette année la fête de Noël est se déroulera à St Cirgues la Loutre le samedi 17 décembre 2022 à 20h00.

- Le regroupement scolaire (RPI) : réunion le 19 septembre 2022 en présence des Maires de St Privat, Darazac, St Cirgues la Loutre, Saint Geniez ô Merle. Les communes sont dans l'obligation de participer, au prorata du nombre d'enfants, à la prise en charge des fournitures scolaires, des frais de personnels et des viabilisations (environ 2000€ par enfant scolarisé). Une délibération sera proposée au prochain Conseil Municipal.

**Levée de séance à minuit.**

Le Maire  
Lionel JEAN



La secrétaire de séance  
Nathalie GUBERT



Maxime BOYER



Marie France JURBERT



Sarah CHAUZEIX



André VONTRAT



Christine AIGUEPERSE

